



CERFA COMMENTE

*Si vous ne nous avez pas donné autorisation de votre mandat : vous devez transmettre à l'OPCO le dossier complet au plus tard **dans les 5 jours ouvrables** qui suivent le début d'exécution du contrat :*

- Le CERFA dûment rempli et signé par l'employeur, l'apprenti et SELFORME
- La convention de formation transmise par SELFORME
- Le programme et méthode transmis par SELFORME
- Le calendrier de formation transmis par SELFORME

[illegible][illegible]

 MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION	Contrat d'apprentissage (art. L6211-1 et suivants du code du travail) (Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa avant de remplir ce document)	 cerfa N° 10103-10
Mode contractuel de l'apprentissage		
L'EMPLOYEUR	employeur privé	employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :		
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : N° : Voie :		N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
Complément : Code postal : Commune : Téléphone : Courriel :		Type d'employeur : Employeur spécifique : Code activité de l'entreprise (NAF) : Effectif total salariés de l'entreprise : Code IDCC de la convention collective applicable :
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :		
L'APPRENTI(E)		
Nom de naissance de l'apprenti(e) :		
Nom d'usage :		
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil :		
NIR de l'apprenti(e) : N° : Voie : Complément : Code postal : Commune : Téléphone : Courriel :		Date de naissance : Sexe : M F Département de naissance : Commune de naissance : Nationalité : Régime social : Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau : oui non Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : oui non Situation avant ce contrat : Dernier diplôme ou titre préparé : Dernière classe / année suivie : Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : oui non
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé) Nom de naissance et prénom : Adresse du représentant légal : N° : Voie : Complément : Code postal : Commune : Courriel :		
LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE		
Maître d'apprentissage n°1 Nom de naissance : Prénom : Date de naissance : NIR : Courriel : Emploi occupé :		Maître d'apprentissage n°2 Nom de naissance : Prénom : Date de naissance : NIR : Courriel : Emploi occupé :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <i>L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.</i>		Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
LE CONTRAT		
Type de contrat ou d'avant : Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avant : Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat) Si avant, date d'effet : Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non <i>(Indiquer S/M ou S/MC (selon minimum conventionnel))</i> 1 ^{re} année, du au % du 2 ^e année, du au % du 3 ^e année, du au % du 4 ^e année, du au % du		Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat. Durée de formation : Date de début de formation pratique chez l'employeur : Durée hebdomadaire du travail : heures minutes Caisse de retraite complémentaire : € / mois Logement : € / mois Autre : LA FORMATION Diplôme ou titre visé par l'apprenti : Intitulé précis : Code du diplôme : Code RNCP : Organisation de la formation en CFA : Date de début de formation en CFA : Date prévue de fin des épreuves ou examens : Durée de la formation : heures Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable : Dénomination du lieu de formation principal : N° UAI : N° SIRET : Adresse du lieu de formation principal : N° : Voie : Complément : Code postal : Commune : <i>L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat</i> Fait à : Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineure
CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT		
Nom de l'organisme : Date de réception du dossier complet : N° de dépôt :		N° SIRET de l'organisme : Date de la décision : Numéro d'avant :

Vous trouverez le modèle de CERFA et la NOTICE sur notre site internet.

Mode contractuel de l'apprentissage	
2 L'EMPLOYEUR	1 employeur privé employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :	N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :	Type d'employeur :
N° : Voie :	Employeur spécifique :
Complément :	Code activité de l'entreprise (NAF) :
Code postal :	Effectif total salariés de l'entreprise :
Commune :	Code IDCC de la convention collective applicable :
Téléphone :	
Courriel :	
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :	

1

MODE CONTRACTUEL DE L'APPRENTISSAGE

- 1 A durée limitée
- 2 Dans le cadre d'un CDI
- 3 Entreprise de travail temporaire
- 4 Activités saisonnières à deux employeurs

3

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT

Il s'agit du lieu d'exécution du contrat et non du siège social de l'entreprise ou du lieu de gestion RH du contrat.

4

TYPE D'EMPLOYEUR

Public

21 Service de l'État (administrations centrales et leurs services déconcentrés de la fonction publique d'État)

22 Commune

23 Département

24 Région

25 Établissement public hospitalier

26 Établissement public local d'enseignement

27 Établissement public administratif de l'État

28 Établissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale EPCI)

29 Autre employeur public

30 Établissement public industriel et commercial

2

L'EMPLOYEUR

Employeur privé : Une entreprise, une association, une profession libérale ou autre employeur de droit privé à l'exclusion des particuliers employeurs.

Employeur spécifique : les groupements d'employeurs, les entreprises de travail temporaire, les employeurs saisonniers et les ascendants de l'apprenti en cas d'apprentissage dans l'entreprise familiale.

Employeur public : Service de l'État, des collectivités territoriales, établissements publics... : des règles particulières sont alors applicables.

4

TYPE D'EMPLOYEUR

Privé

11 Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l'Alsace-Moselle

12 Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés

13 Entreprises dont les salariés relèvent de la mutualité sociale agricole

14 Profession libérale

15 Association

16 Autre employeur privé

Mode contractuel de l'apprentissage

L'EMPLOYEUR	
☐ employeur privé	☐ employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :	N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :	Type d'employeur :
N° : Voie :	Employeur spécifique :
Complément :	Code activité de l'entreprise (NAF) :
Code postal :	Effectif total salariés de l'entreprise :
Commune :	Code IDCC de la convention collective applicable :
Téléphone :	
Courriel :	

*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : ☐

5

EMPLOYEUR SPÉCIFIQUE

- 1 Entreprise de travail temporaire
- 2 Groupement d'employeurs
- 3 Employeur saisonnier
- 4 Apprentissage familial : l'employeur est un ascendant de l'apprenti
- 0 Aucun de ces cas

8

IDENTIFIANT DE LA CONVENTION (IDCC) :

Renseigne l'établissement dans le cadre de l'exécution du contrat.

Pas de convention collective : **CODE 9999**

Si la convention collective est en cours de négociation : **CODE 9998.**

6

CODE NAF (ou APE)

Visible sur le KBIS, l'avis de situation au répertoire SIRENE de l'INSEE, les bulletins de paie.

7

EFFECTIF TOTAL SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

La globalité de l'effectif de l'entreprise et non le seul effectif de l'établissement d'exécution du contrat.



LE CODE IDCC EST INDISPENSABLE POUR :

- La détermination de l'OPCO et du niveau de prise en charge du contrat,
- La rémunération de l'apprenti.



La déclaration préalable à l'embauche (**DPAE**) de l'apprenti auprès de l'URSSAF (ou de la MSA) devra être faite **dans les 8 jours qui précèdent le contrat.**

L'apprenti(e)

L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) :	9
Nom d'usage :	
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil :	
NIR de l'apprenti(e) :	Date de naissance :
Adresse de l'apprenti(e) :	Sexe : ☐ M ☐ F
N° Voie :	Département de naissance : 10
Complément :	Commune de naissance :
Code postal :	Nationalité : 11 Régime social : 12
Commune :	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau : ☐ oui ☐ non 13
Téléphone :	Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : ☐ oui ☐ non
Courriel :	Situation avant ce contrat :
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)	Dernier diplôme ou titre préparé :
Nom de naissance et prénom :	Dernière classe / année suivie :
Adresse du représentant légal :	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
N° Voie :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Complément :	Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : ☐ oui ☐ non 14
Code postal :	
Commune :	
Courriel :	



L'âge maximum peut être porté à 34 ans révolus (35 ans moins 1 jour) au lieu de 29 ans révolus dans les cas suivants :

- L'apprenti veut signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu,
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté (si l'employeur cesse son activité, s'il commet une faute ou des manquements répétés à ses obligations, si une procédure de suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage est mise en œuvre par l'inspection du travail ou de la DRAJES),
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour inaptitude physique et temporaire constatée par le médecin du travail.

Il n'y a pas de limite d'âge dans les cas suivants :

- les travailleurs handicapés,
- les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise supposant l'obtention du diplôme,
- les sportifs de haut niveau.
- L'apprenti n'obtient pas le diplôme ou le titre professionnel visé. Dans ce cas, l'apprentissage peut être prolongé d'un an maximum par voie d'avenant chez l'employeur initial ou par conclusion d'un nouveau contrat chez un autre employeur.

9 NOM DE NAISSANCE ET SON PRENOM

- Indiquer le premier prénom de l'apprenti selon l'état civil
- Ses coordonnées complètes
- Les coordonnées du représentant légal sont également obligatoires, si l'apprenti est mineur non émancipé
- Le NIR de l'apprenti correspond à son numéro de sécurité sociale.

10

DEPARTEMENT DE NAISSANCE
 Si l'apprenti est né à l'étranger
 CODE 099

12

REGIME SOCIAL
 1 MSA
 2 URSSAF

11

NATIONALITE

Pour les apprentis non citoyens européens, une autorisation de travail et titre de séjour valable autorisant à travailler est nécessaire.
 1 Française
 2 Union Européenne
 3 Étranger hors Union Européenne

13

SPORTIFS, ENTRAINEURS, ARBITRES ET JUGES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Cocher la case
TRAVAILLEUR HANDICAPE
 Cocher la case (ce champ permet d'être alerté sur une majoration possible du niveau de prise en charge (50%)).

14

PROJET DE CREATION D'ENTREPRISE

Si l'apprenti a un projet de création ou de reprise d'entreprise supposant l'obtention du diplôme visé, il doit cocher cette case afin de justifier, le cas échéant, de son âge supérieur à 29 ans et il doit accompagner son contrat d'une **déclaration sur l'honneur** relative à son projet.
 Si l'apprenti est mineur, le contrat doit être accompagné d'un courrier de son représentant légal faisant mention du projet de création ou de reprise d'entreprise.

15 SITUATION AVANT CONTRAT

- 1 Scolaire
- 2 Prépa apprentissage
- 3 Étudiant
- 4 Contrat d'apprentissage
- 5 Contrat de professionnalisation
- 6 Contrat aidé
- 7 En formation au CFA sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, avant signature d'un contrat d'apprentissage (L6222-12-1 du code du travail). **Il s'agit des apprenti(e)s ayant commencé leur formation avant de signer un contrat d'apprentissage.**
- 8 En formation, au CFA sans contrat sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, suite à rupture (5° de L6231-2 du code du travail)
- 9 Autres situations sous statut de stagiaire de la formation professionnelle
- 10 Salarié
- 11 Personne à la recherche d'un emploi (inscrite ou non à Pôle Emploi)
- 12 Inactif

Date de naissance : / /

Sexe : ☐ M ☐ F

Département de naissance :

Commune de naissance :

Nationalité : Régime social :

Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau : ☐ oui ☐ non

Déclare bénéficié de la reconnaissance travailleur handicapé : ☐ oui ☐ non

Situation avant ce contrat : ☐ 15

Dernier diplôme ou titre préparé : ☐ 16

Dernière classe / année suivie : ☐ 17

Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : ☐ oui ☐ non

16 DERNIER DIPLOME OU TITRE PREPARE ET DIPLOME OU TITRE LE PLUS ELEVE OBTENU

Diplôme ou titre de niveau bac +5 et plus

- 80 Doctorat
- 71 Master professionnel/DESS
- 72 Master recherche/DEA
- 73 Master indifférencié
- 74 Diplôme d'ingénieur, diplôme d'école de commerce
- 79 Autre diplôme ou titre de niveau bac+5 ou plus

Diplôme ou titre de niveau bac +3 et 4

- 61 1ère année de Master
- 62 Licence professionnelle
- 63 Licence générale
- 69 Autre diplôme ou titre de niveau bac +3 ou 4

Diplôme ou titre de niveau bac +2

- 54 Brevet de Technicien Supérieur
- 55 Diplôme Universitaire de technologie
- 58 Autre diplôme ou titre de niveau bac+2

Diplôme ou titre de niveau bac

- 41 Baccalauréat professionnel
- 42 Baccalauréat général
- 43 Baccalauréat technologique
- 49 Autre diplôme ou titre de niveau bac

Diplôme ou titre de niveau CAP/BEP

- 33 CAP
- 34 BEP
- 35 Mention complémentaire
- 38 Autre diplôme ou titre de niveau CAP/BEP

Aucun diplôme ni titre

- 25 Diplôme national du Brevet
- 26 Certificat de formation générale
- 13 Aucun diplôme ni titre professionnel

17 DERNIERE ANNEE OU CLASSE SUIVIE PAR L'APPRENTI(E)

01 l'apprenti a suivi la dernière année du cycle de formation et a obtenu le diplôme ou titre

11 l'apprenti a suivi la 1ère année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante)

12 l'apprenti a suivi la 1ère année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)

21 l'apprenti a suivi la 2ème année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante)

22 l'apprenti a suivi la 2ème année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)

31 l'apprenti a suivi la 3ème année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante, cycle adaptés)

32 l'apprenti a suivi la 3ème année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)

40 l'apprenti a achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire (collège)

41 l'apprenti a interrompu ses études en classe de 3ème

42 l'apprenti a interrompu ses études en classe de 4ème Exemple : Avant le contrat d'apprentissage, le candidat, titulaire d'un baccalauréat général, était en première année de BTS qu'il souhaite poursuivre en apprentissage. Dans la rubrique « apprenti » indiquez « diplôme le plus élevé = 42 », « dernier diplôme ou titre préparé = 54 » et « dernière classe suivie = 11 ». Dans la rubrique formation, indiquez « diplôme ou titre visé = 54 ».

Le maître D'apprentissage

Maître d'apprentissage n°1
Nom de naissance :

18

Prénom :
Date de naissance :
NIR :
Courriel : @

Emploi occupé :
Maître d'apprentissage n°2
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance :
NIR :
Courriel : @

Emploi occupé :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

18 MAITRE D'APPRENTISSAGE

Le maître d'apprentissage est l'un des **salariés** majeurs et volontaires de l'entreprise. Le cas échéant, l'employeur, qu'il soit salarié ou bénévole, ou le conjoint collaborateur peuvent remplir cette fonction. Pour une association, les membres du comité directeurs (président, secrétaire, trésorier) peuvent être maître d'apprentissage.

ATTENTION : de nouvelles informations sont à renseigner sur le nouveau modèle de CERFA : son numéro de sécurité sociale, son adresse mail, l'emploi qu'il occupe, son diplôme ou titre le plus élevé obtenu ainsi que son niveau.

19 NOMENCLATURE DES DIPLOMES PAR NIVEAU :

- 3 CAP, BEP
- 4 Baccalauréat
- 5 DEUG, BTS, DUT, DEUST
- 6 Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise
- 7 Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur
- 8 Doctorat, habilitation à diriger des recherches
- Si aucun renseigner par 0

20 CASE A COCHER

Permet d'assurer que l'employeur possède tous les justificatifs d'expérience professionnelle, de formation et s'est assuré de la qualité de maître d'apprentissage.



- Un maître d'apprentissage peut avoir simultanément deux apprentis et un redoublant,
- La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs salariés constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « maître d'apprentissage » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec le CFA.

Si au cours de l'année, le maître d'apprentissage change, un avenant au contrat doit être réalisé (sauf dans le cas où un second maître d'apprentissage avait été prévu).

QUALIFICATION POUR ETRE MAITRE D'APPRENTISSAGE :

A défaut de convention ou d'accord collectif de branche, les conditions sont les suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme, ou titre, du même domaine professionnel et d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti et d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti, ou
 - Justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti, être d'un niveau au moins équivalent.
- Selon les diplômes ou titres préparés, des qualifications spécifiques peuvent être demandées.

ROLE DU MAITRE D'APPRENTISSAGE :

Le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé, en liaison avec le CFA.

Le maître d'apprentissage constitue le lien fondamental entre l'apprenti et l'employeur durant toute la durée du contrat, ainsi qu'avec le CFA. Réfléchir à qui confier le rôle de maître d'apprentissage, définir avec lui les missions du futur apprenti, voire l'associer aux entretiens d'embauche sont autant d'atouts pour un apprentissage réussi pour l'apprenti, mais aussi pour l'entreprise.

Le contrat

LE CONTRAT			
Type de contrat ou d'avenant :	20	Type de dérogation :	21
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :		à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat	
Date de conclusion :	Date de début d'exécution du contrat :	Date de début de formation pratique chez l'employeur :	
(Date de signatures du pré-contract)	22	23	24
Si avenant, date d'effet :	Durée hebdomadaire du travail :		
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :	25	heures	minutes 26
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non			
Rémunération		* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)	
1 ^{re} année, du	au	% du	* ; du au : % du *
2 ^{ème} année, du	au	% du	* ; du au : % du *
3 ^{ème} année, du	au	% du	* ; du au : % du *
4 ^{ème} année, du	au	% du	* ; du au : % du *
Salaire brut mensuel à l'embauche :		Caisse de retraite complémentaire :	
€			
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : , € / repas Logement : , € / mois Autre :			

20

TYPE DE CONTRAT OU D'AVENANT :

Contrat initial

11 Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti **Succession de contrats**

21 Nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un même employeur

22 Nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un autre employeur (**dans ce cas le numéro du contrat précédent devra être notifié obligatoirement sur le contrat, le numéro de contrat apparaît sur l'accord de prise en charge délivré par l'OPCO**)

23 Nouveau contrat avec un apprenti dont le précédent contrat auprès d'un autre employeur a été rompu (**dans ce cas le numéro du contrat précédent devra être notifié obligatoirement sur le contrat, le numéro de contrat apparaît sur l'accord de prise en charge délivré par l'OPCO**)

Avenant : modification des conditions du

contrat (le numéro de contrat sur lequel porte l'avenant doit être notifié)

31 Modification de la situation juridique de l'employeur

32 Changement d'employeur dans le cadre d'un contrat saisonnier

33 Prolongation du contrat suite à un échec à l'examen de l'apprenti Page 4 sur 9

34 Prolongation du contrat suite à la reconnaissance de l'apprenti comme travailleur handicapé

35 Modification du diplôme préparé par l'apprenti

36 Autres changements : changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, réduction de durée, etc.

37 Modification du lieu d'exécution du contrat

21

TYPE DE DEROGATION :

11 Age de l'apprenti inférieur à 16 ans

12 Age supérieur à 29 ans : cas spécifiques prévus dans le code du travail

21 Réduction de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage

22 Allongement de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage

50 Cumul de dérogations

60 Autre dérogation

22

Date à laquelle est signé le contrat. Celle-ci ne peut être :

- Postérieure à la date de début d'exécution du contrat ;
- Postérieure à la date du dépôt auprès de l'administration.

23

Date à laquelle débute effectivement le contrat en Centre de formation ou en entreprise. **Le contrat d'apprentissage peut débuter au plus tôt, trois mois avant la date de début de formation.**

24

Date à laquelle l'apprenti débute sa formation pratique chez l'employeur.

25

La date ne peut être postérieure de plus de 2 mois à la date des examens ou de la fin du cycle de formation et ne peut pas être avant la date de fin de formation.

26

Le temps consacré par l'apprenti à la formation dispensée dans les CFA est compris dans l'horaire de travail. L'apprenti est soumis à l'horaire de travail applicable dans l'entreprise.

LE CONTRAT			
Type de contrat ou d'avenant : ☐	Type de dérogation : ☐ à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat		
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :			
Date de conclusion :	Date de début d'exécution du contrat :	Date de début de formation pratique chez l'employeur :	
(Date de signatures du présent contrat)			
Si avenant, date d'effet :	Durée hebdomadaire du travail : heures minutes		
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :			
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ oui ☐ non			
Rémunération 27			
* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)			
1 ^{re} année, du au : % du ; du au : % du *			
2 ^{ème} année, du au : % du ; du au : % du *			
3 ^{ème} année, du au : % du ; du au : % du *			
4 ^{ème} année, du au : % du ; du au : % du *			
Salaire brut mensuel à l'embauche 28	Caisse de retraite complémentaire : 30		
€			
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : , € / repas Logement : , € / mois Autre :			

27 La rémunération est à remplir en fonction de l'année d'exécution du contrat et non de l'année de formation.

Les dates présentes dans les périodes doivent correspondre aux dates de début et fin de contrat.

Le contrôle des OPCO portera sur l'ensemble des lignes.

Une année d'exécution du contrat portera sur 12 mois maximum.

Sauf dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, la rémunération de l'apprenti est calculée en pourcentage du SMIC.

28

Le salaire brut mensuel à l'embauche dépend de l'âge de l'apprenti(e) et de son expérience (si l'apprenti(e) était déjà en contrat d'apprentissage l'année dernière).

Le salaire brut mensuel à l'embauche doit correspondre au % de rémunération indiqué sur le contrat.

Rémunération apprentissage 2023*:

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du Smic	43% du Smic	53% du Smic	Salaire le + élevé entre le Smic (1747,24 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
	471,75 €	751,31 €	926,03 €	
2 ^{ème} année	39% du Smic	51% du Smic	61% du Smic	
	681,42 €	891,09 €	1 065,81 €	
3 ^{ème} année	55% du Smic	67% du Smic	78% du Smic	
	960,98 €	1 170,65 €	1 362,84 €	

*En fonction de votre convention collective, le salaire minimum conventionnel (SMC) peut être différent du SMIC. S'il est plus avantageux, c'est ce dernier qui doit s'appliquer.

30

La Caisse de retraite complémentaire de l'entreprise est obligatoire et doit figurer sur le contrat d'apprentissage. Si l'entreprise n'a pas de retraite complémentaire, elle doit réaliser les démarches de souscription auprès d'un organisme compétent.

29

Ces coûts sont des frais annexes liés à l'entreprise.

Les frais annexes liés aux périodes de formation (repas, hébergement, premier équipement) sont notifiés dans la convention de formation qui sera jointe avec le Cerfa.

Les frais annexes doivent être spécifiés par l'employeur sur la convention d'apprentissage et lors de la demande de prise en charge sur le site de l'OPCO.

La formation

Cette partie est à compléter par SELFORME sauf l'intitulé ou titre visé par l'apprenti qui est à remplir par l'employeur

LA FORMATION	
CFA d'entreprise : ☐ oui ☐ non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti :
Dénomination du CFA responsable :	Intitulé précis :
N° UAI du CFA :	Code du diplôme :
N° SIRET CFA :	Code RNCP :
Adresse du CFA responsable :	Organisation de la formation en CFA :
N° Voie :	Date de début de formation en CFA :
Complément :	Date prévue de fin des épreuves ou examens :
Code postal :	Durée de la formation : heures
Commune :	Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable :
☐ Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre	Dénomination du lieu de formation principal :
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :	N° UAI :
	N° SIRET :
	Adresse du lieu de formation principal :
	N° Voie :
	Complément :
	Code postal :
	Commune :